

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026 à 7h30

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Pierre ARRAGON, Maire

Présents :

M Jean-Pierre ARRAGON, Maire
M Fabrice CHIVAL, M Bernard GALLION, Mme Nadine GROBOZ, Mme Aline PIOTELAT, Adjoint
M Patrick DEMERS,
M. Pascal PELLEGRIN,
Mme Julie DELOT,
M David GUICHON,
M. Stéphane THOUNY,
Mme Nathalie VERDIER-SERRE,
M. Thomas SEGUIN, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Laurence BREMOND, Mme Karine FLECHON, Mme Sandrine GIRODET

Absents représentés :

Mme Laurence BREMOND, conseillère municipale, représentée par Mme Julie DELOT
Mme Sandrine GIRODET, conseillère municipale, représentée par Mme Nathalie VERDIER / SERRE
Mme Karine FLECHON, conseillère municipale, représentée par M Patrick DEMERS.

Quorum

Le Président vérifie le nombre, au moins 8 membres sont présents, le quorum est constaté.

Le conseil municipal peut valablement délibérer.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Nombre de présents : 12 – Nombre de votants : 15

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 7h30.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire, indique que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit nommer, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Fabrice CHIVAL est désigné à la majorité des suffrages exprimés comme secrétaire de séance :

Vote :

- . Pour : 15
- . Contre : 0
- . Abstention : 0
- . Ne prend pas part au vote : 0

Ordre du jour

Monsieur le Maire en qualité de Président rappelle l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil du 13 mai 2026

1. Élection des délégués et suppléants votant pour les élections sénatoriales.
2. Désignation d'un titulaire et un suppléant pour la commission de la CLECT.
3. Désignation des jurés d'assises 2027.

Approbation du procès-verbal du conseil du 13 mai 2026

Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du précédent conseil municipal du 04 mars 2026.

Vote :

- . Pour : 12
- . Contre : 0
- . Abstention : 0
- . Ne prend pas part au vote : 0

1- Élection des titulaires et des suppléants votant pour les élections sénatoriales :

-Aux termes de l'article L.O.276 du code électoral : « Le sénat est renouvelable par moitié. A cet effet, les sénateurs sont répartis en deux séries 1 et 2, d'importance approximativement égale, suivant le tableau n°5 annexé au présent code »

Le renouvellement de la série 2 des sénateurs aura lieu le dimanche 27 septembre 2026 dans les départements classés dans l'ordre du tableau n°5 du code électoral de l'Ain à l'Indre.

Les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 5 juin 2026, afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Dans chaque département, les sénateurs sont élus par un collège électoral de grands électeurs formés d'élus de cette circonscription : députés et sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers municipaux, élus à leur poste au suffrage universel.

Présentation de l'arrêté préfectoral aux élus présents.

Selon le seuil de population de notre commune, il faut élire 3 titulaires et 3 suppléants. Ces derniers sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire.

Le bureau électoral est constitué du maire, président de séance, des 2 conseillers les plus âgés et des 2 conseillers les plus jeunes comme assesseurs.

Après rappel du mode de scrutin, le maire soumet sa liste de 3 titulaires et 3 suppléants, intitulée « ensemble pour Meillonas » et respectant la parité, composée de ARRAGON Jean-Pierre, GROBOZ Nadine, GUICHON David, titulaires et PIOTELAT Aline, PELLEGRIN Pascal, VERDIER-SERRE Nathalie suppléants.

Une seule liste est présentée, le vote à bulletins secrets peut avoir lieu.

Le dépouillement est réalisé par les assesseurs et proclame le résultat suivant :

-la liste « Ensemble pour Meillonas » est élue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des suffrages exprimés:

-de valider la liste « ensemble pour Meillonas » comme seule liste de délégués du conseil municipal de Meillonas en vue de l'élection des sénateurs,

Vote :

- . Pour : 15
- . Contre : 0
- . Abstention : 0
- . Ne prend pas part au vote : 0

1- Désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour la commission CLECT :

-Par délibération en date du 27 avril 2026, Grand Bourg Agglomération a approuvé la création et la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées. La composition est fixée à un représentant et un suppléant par commune membre de GBA. A cet effet, il est proposé que Monsieur Patrick DEMERS, en qualité de titulaire et Monsieur Bernard GALLION, en qualité de suppléant, représentent la commune de MEILLONNAS au sein de la CLECT (Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées).

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C – IV du code général des impôts,

Vu les dispositions de l'article L. 2121-33 du CGCT,

Vu la délibération n°DC.2026-031 du conseil de communauté de Grand Bourg Agglomération du 27 avril 2026 portant renouvellement et composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des suffrages exprimés:

-que Monsieur Patrick DEMERS en qualité de titulaire et Monsieur Bernard GALLION, en qualité de suppléant, représenteront la commune de MEILLONNAS au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Vote :

- . Pour : 15
- . Contre : 0
- . Abstention : 0
- . Ne prend pas part au vote : 0

Informations diverses :

-Les jurés d'assises 2027 ont été tirés au sort via l'application Berger Levrault
-les élus au nombre de 3 personnes sont : Mme Nadia BARLET, M. Dominique GUILLERMIN et Mme Cléa PACAUD.

-le tableau de la commission de contrôle des listes électorales a été mis à jour, les membres participants à cette commission sont :

-représentant le conseil municipal : titulaire Mme Julie DELOT et suppléant M. Patrick DEMERS

-représentant l'administration : titulaire M. Roland VAYER et suppléante Mme Danielle CORSAIN

-représentant le tribunal : titulaire Mme Édith CHATELAIN et suppléants, M. Thierry GATINEAU et Mme Nadine ARRAGON.

-le tableau définitif de la commission communale des impôts directs est revenu de la Préfecture. Cette dernière a désigné les membres suivants :

Commissaires titulaires : Mme Anne GUICHON, M. Fabrice CRETIN, Mme Martine GEOFFRAY, M. Thierry GATINEAU, Mme Aline PIOTELAT et M. Fabrice CHIVAL.

Commissaires suppléants : M. Patrick DEMERS, Mme Julie DELOT, M. Pascal PELLEGRIN, Mme Laurence BREMOND, M. Daniel MAGNON et Mme Nadine ARRAGON.

Les sujets étant épuisés, le maire lève la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2026 à 7H 50.

Le 5 juin 2026

Le Maire,

Jean-Pierre ARRAGON



Le secrétaire de séance

Fabrice CHIVAL

